



## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 17/05/2025	Etaient présents : P.DENAUD – V.VALADE – JP GUILLON – P.PRIVAT - L.MOREAU – P.SARTOUX – B.PETIT – F.DIDIERJEAN
Affichage :	
Nombre de membres :	Excusés : A.POTIGNY a donné pouvoir à P.DENAUD
En exercice : 10	Absents : L.VAREILLE
Procurations : 1	
Votants : 8	Secrétaire de séance : JP GUILLON

**26.2025 Attributions de subventions**

Monsieur Jean-Pierre GUILLON, explique qu'en vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Lors du Conseil Municipal du 10 mars 2025, la subvention pour le comité de jumelage Fouras-Aix n'avait pas pu être votée car la municipalité était dans l'attente d'informations complémentaires concernant la pérennité du comité.

Considérant que le Comité de Jumelage Fouras-Aix lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2025 a pu réélire un bureau constitué des membres ci-dessous :

**Président** : Philippe Mirville ; **1ère Vice-Présidente** : Nicole Fillaud ; **2ème Vice-Président** : Bruno Ferrant - **Secrétaire** : Michèle Mirville - **Secrétaire adjointe** : Claudette Blanquet - **Trésorière** : Michèle Jullion - **Trésorier adjoint** : Michel Blanquet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCORDE à l'unanimité**, les subventions comme ci-dessous précisées :

Les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 65.

Subventions de fonctionnement	<u>Demandes 2025</u>	<u>Subventions accordées</u>
COMITE DE JUMELAGE FOURAS AIX	250,00 €	250,00 €

Le secrétaire de séance

Le Maire  
  
 Patrick DENAUD  
 Maire de Rebasture

**AR Prefecture**

017-211700042-20250623-2025\_26-DE  
Reçu le 24/06/2025